

M. Lambert succède à un homme que tous les députés admirent pour la manière absolument impeccable dont il s'est acquitté de ses fonctions durant la dernière législature. Je le reconnais avec une certaine fierté car l'ancien Orateur est né dans la même ville que moi; nous sommes fiers de la réputation que son père et lui se sont acquise dans la vie publique.

Je suis vaincu que M. Lambert, venant de l'Alberta, se montrera juste et fera preuve de bon jugement. Son stage dans les forces armées, sa formation universitaire et son expérience parlementaire le préparent bien pour ses nouvelles fonctions.

Certes, au cours d'une campagne électorale, une personne peut fort bien faire des déclarations qui sont incompatibles avec l'impartialité dont un Orateur doit faire preuve s'il entend conserver la confiance de tous les députés. Cependant, je suis sûr que chacun d'entre nous se rend compte que, à titre de députés et de Canadiens, il nous faut oublier tout cela et nous attaquer à la tâche qui nous attend.

J'ai écouté avec intérêt ce que le premier ministre et le chef de l'opposition avaient à nous dire au sujet de la nomination d'un Orateur permanent. Nous espérons avoir l'occasion, au cours de la présente législature, de prendre les mesures nécessaires pour donner à cette Chambre un Orateur permanent, ce qui, non seulement conférerait à cette fonction encore plus d'autorité, mais aiderait le titulaire à s'acquitter de son devoir. Nous souvenant que les règlements sont faits pour être respectés, nous accorderons à l'unanimité notre entier appui à M. Lambert.

Nul ne sait mieux que M. Lambert lui-même, j'en suis certain, que dans cette Chambre composée de minorités, il ne sera pas facile de s'acquitter de cette charge, mais je tiens à lui assurer la collaboration et l'appui de tous les membres de notre groupe.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur Raymond, conformément à une coutume depuis longtemps établie, nous nous joignons au premier ministre, au ministre des Transports et au chef de l'opposition officielle pour appuyer la nomination d'un Orateur à la présente législature.

En cette occasion solennelle mais heureuse —le terme est exact, j'en suis sûr— il me semble que cette Chambre baigne dans l'histoire et que nous nous rendons compte du sens de cette histoire. Cette cérémonie qui n'émane pas du règlement; cette cérémonie sans répertoire est notre témoignage à un millénaire d'histoire durant lequel se sont formées nos institutions parlementaires et démocratiques. Au cours des siècles, elles ont été menacées en maintes circonstances; la dernière fois, c'était par les protagonistes du

despotisme: Hitler et Mussolini. Heureusement pour nous et pour les futures générations, des millions d'hommes ont sacrifié leur vie pour défendre ces institutions. Nous leur exprimons notre gratitude et honorons leur mémoire en obéissant à nos institutions, pratiques et procédures parlementaires. L'élection au poste d'Orateur est le plus grand honneur et le plus grand privilège que la Chambre peut conférer; c'est un poste unique qui jouit d'une tradition distinctive.

Maintenant, monsieur Raymond, je tiens à dire que les personnes qui occupent ce coin très important de la Chambre s'unissent au premier ministre et au chef de l'opposition officielle pour rendre hommage à notre ancien Orateur. Il jouissait, j'en suis sûr, du respect et de l'affection de tous et nous garderons longtemps le souvenir de nos relations avec lui en cette enceinte. Nous espérons que la procédure relative à l'élection de l'Orateur de la Chambre fera bientôt l'objet d'une amélioration. J'ai souvent pensé, monsieur Raymond, qu'il était absolument inhumain d'attendre d'une même personne qu'elle soit impartiale dans cette Chambre quand elle doit ensuite prendre part à des élections de partis. J'espère que nous atteindrons une plus grande maturité et que nous accepterons la formule britannique selon un mode qui pourra s'incorporer à la procédure canadienne à ce sujet.

L'élection au poste d'Orateur est un grand honneur et un grand privilège. Aujourd'hui la Chambre diffère beaucoup de celles où j'ai eu le privilège de siéger depuis que j'ai été élu en 1945. Actuellement nous avons un gouvernement minoritaire, et c'est avec plaisir que j'ai entendu le chef de l'opposition officielle reconnaître l'existence d'un certain nombre de partis minoritaires. Notre Orateur est donc appelé à faire face à une situation qui mettra sa sagesse et sa patience à rude épreuve.

Il incombe à l'Orateur de protéger les droits individuels de chaque membre de la Chambre ainsi que les droits des groupes minoritaires. Il est juste de dire que le présent Parlement exigera beaucoup de l'Orateur et de tous les députés. Mais sans aucun doute aurons-nous en M. Lambert, l'honorable représentant d'Edmonton-Ouest, un Orateur qui s'efforcera de remplir ses fonctions en toute impartialité pour le plus grand bien de la présente législature, ce qui est ses premières fonctions.

Je m'unis donc au premier ministre, au ministre des Transports et au chef de l'opposition officielle pour appuyer l'élection de M. Lambert, député d'Edmonton-Ouest, au poste d'Orateur de la présente législature et défenseur des principes parlementaires auxquels nous souscrivons tous. Nous lui souhaitons sincèrement le plus grand succès et nous avons